



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 2 avril 2024

**Dossier n° : AE 24.0124**

**Demandeur : GAEC Ferme de Lavaissière**

**Date d'enregistrement de la demande : 14/03/24**

**Date limite de candidature : 14/06/2024**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 14/07/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
MANDAILLES-SAINT-JULIEN	4,12	DASSET Mathieu	Section B 249,526,
MANDAILLES-SAINT-JULIEN	18,49	LACARRIERE M-F	Section A 18j,k,149, Section B 104,172j,k,436, Section C 213,214, 219,221,222,227,228,256,257, 258,259,
MARMANHAC	7,81	Indivision DELFROC	Section D 55,56,57,66,68,164,168,170,173 ,199,
SAINT-SIMON	1,72	Indivision DELFROC	Section AL 30,31,32,34,
VELZIC	1,83	Indivision DELFROC	Section A 19,207,209,219,
MANDAILLES-SAINT-JULIEN	35,25	Indivision MANHES	Section C 3,7,11,21,126,130,138,198,145, 146,147,148, 149,153,154,155,156,157,158, 159,160,161,162,174, 220j,k,227j,k,251,252,253, 366,381,383, Section B 171,479,483j,k,l,493,503j,k,62 3j,k,
MANDAILLES-SAINT-JULIEN	0,62	GAILLAC Jacqueline	Section B 550,553,
MANDAILLES-SAINT-JULIEN	2,44	LABRO Elise	Section B 130,131,640, 841,850,

MANDAILLES-SAINT-JULIEN	25,5	Mairie de MANDAILLES	Section A 15, Section C 12,
MANDAILLES-SAINT-JULIEN	5,42	MANHES Gilles	Section C 151,179,180,190, 191,192,231a,361,398,418, 420a,424,426,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**